

LOGEMENT & FAMILLE

LA REVUE
D'INFORMATION
DE LA

CNL

N°316
Mai 2023 - 3€

ATTEINTES AUX LIBERTÉS

Démocratie fragilisée





**ZÉRO
EXPULSION
AVEC LA CNL
MOBILISEZ-VOUS !**



LOGEMENT ET FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement

8 rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
Courriel : cnl@lacnl.com

Rédaction en chef
Marie-Pierre VIEU
mariepiere.vieu@lacnl.com

Ont collaboré à ce numéro
Margaux ALDEBERT, Camille NAGET,
Philippe TESTE, Marie-Pierre VIEU.

Direction artistique
Sébastien BERGERAT
Iconographie
Sébastien BERGERAT
/ Midjourney

Impression
Imprimerie Berger Levrault Toul

Partenariat
Alain GAULON
alain.gaulon@lacnl.com

Abonnement
Catherine COLLEU
catherine.colleu@lacnl.com
Abonnement annuel : 30,00 euros
Adhérent : 15,00 euros
CCP 43101 E PARIS

Directeur de
la publication
Eddie JACQUEMART

ISSN : 0753-1419
Commission paritaire
de presse n° 0624 G 80010



Le numéro 317 paraîtra
en Juin 2023

CNL Confédération Nationale du Logement

Confédération Nationale du Logement

@La_CNL

@CNLogement

@cnlogement

confederationnationaledulogement.fr

4 ON EN A PARLÉ

5 ÉDITO

Eddie Jacquemart, Président national de la CNL

6 BRÈVES

9 ACTU

Mayotte : respecter les droits de l'Homme et des habitantes

10 DOSSIER NOS LIBERTÉS EN DANGER : AGISSONS !

16 ACTU

Le CNR a 80 ans

18 LOGEMENT

- A Paris Habitat, les locataires s'organisent contre l'augmentation de leurs charges !
- Borne s'attelle à la crise du logement

20 CONSO

ZFE : Nouvelle fracture sociale ou nécessité écologique ?

21 VOS QUESTIONS

22 CULTURE

Cannes de cinéma et de luttes

Le billet d'humeur

LA FRANCE DANS LE VISEUR DE LA CEDH

C'est maintenant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui condamne la France dans sa gestion des mineurs étrangers.

La première affaire concerne une mère guinéenne et son fils âgé de sept mois et demi, détenu durant 9 jours, avant leur transfert vers l'Espagne. La cour considère qu'ils ont été « soumis à un traitement qui a dépassé le seuil de gravité requis par l'article 3 de la Convention ». La seconde est relative à la situation de quatre Angolais, une mère et ses 3 enfants, retenus début 2020 au centre de rétention administrative (CRA) de Metz-Queuleu, puis en Seine et Marne avant leur transfert vers le Portugal. Là l'institution parle « de privation de liberté entraînant des conséquences néfastes sur un enfant mineur ».

Selon la CIMADE ces 2 nouveaux cas portent à 11 le nombre de condamnations de la France par la CEDH. Infâme... ● MARIE-PIERRE VIEU, RÉDACTRICE EN CHEF



ON EN A PARLÉ

Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse

LA LDH EN A VU D'AUTRES



La Ligue s'est constituée en pleine affaire Dreyfus, et tout de suite, elle a été momentanément interdite, perquisitionnée. Ses combats n'ont pas cessé et ont été souvent critiqués, bien que le plus souvent justes. Après la guerre de 1914, elle s'est battue pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple, et a affronté la colère des anciens combattants, qui l'accusaient de défendre les traîtres... Elle est interdite pendant l'occupation, et son président Victor Basch a été assassiné avec sa femme par la milice. A la Libération, même décimée, elle proteste contre les excès de l'épuration sauvage et la justice expéditive subie par les collaborateurs. Puis elle dénonce la torture pendant la guerre d'Algérie, ou en 1996 et la brutale effraction de l'église Saint-Bernard où s'étaient réfugiés des sans-papiers... »

Henri Leclerc, président d'honneur de la LDH



MAYOTTE MARTYRISÉE

L'opération « Wuambushu » menée sur le cent unième département français est une monstruosité politique qui prolonge un crime juridique. Maintenant sa souveraineté sur Mayotte en violation flagrante du droit international, la France y met en scène l'expulsion massive d'êtres humains au prétexte qu'ils seraient étrangers alors même qu'ils font partie du même peuple que les autochtones.



MEDIAPART

A MARCHE FORCÉE

La drôle de comédie de l'« apaisement » suit son cours, minée par cette contradiction fondamentale : comment prétendre, d'un côté, que l'on cherche à calmer la colère sociale, tout en mettant les bouchées doubles pour faire entrer en vigueur un texte exacerbant les tensions ? Selon les Échos de ce mardi 2 mai, les premiers décrets d'application de la réforme des retraites viennent d'être envoyés au Conseil d'État pour avis.

Fidèle à sa feuille de route, le pouvoir cherche à enjamber la contestation sociale pour respecter la promesse macroniste d'une entrée en application de la réforme dès le 1^{er} septembre

l'Humanité

LE RIP RETOQUÉ POUR LA 2^{ÈME} FOIS

Le Conseil constitutionnel a jugé le jeudi 3 mai au soir que la proposition de loi introduite par 253 parlementaires issus des rangs de la gauche et des indépendants, visant à « interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans », n'était pas conforme à la procédure dite du référendum d'initiative partagée (RIP).

Le Conseil constitutionnel a estimé que cette proposition de loi « ne porte pas sur une réforme relative à la politique sociale de la nation, au sens de l'article 11 de la Constitution » expliquent les neuf conseillers de la rue de Montpensier.

Le Monde

Faut-il aller beaucoup plus loin pour réguler Airbnb ? Face à la crise du logement qui touche de plein fouet les grandes villes touristiques mais aussi de nombreux territoires du littoral, une initiative parlementaire transpartisane est lancée mardi. Plusieurs sénateurs et députés de différentes régions et de différents partis (EELV, PS, Horizons et LR) interpellent le gouvernement sur l'assèchement du parc de logements par les plateformes de location touristique de courte durée comme Airbnb mais aussi Abritel ou encore Booking.



EDITO EDDIE JACQUEMART

Président national de la CNL



Le Président de la République annonce 100 jours pour « apaiser le pays » mais au lieu de tendre la main pour réconcilier, il fait de la surenchère dans sa politique de casse sociale,

Après un 1^{er} mai massif et déterminé, le Conseil constitutionnel a rejeté le 3 mai, pour la deuxième fois la proposition de référendum (RIP) sur la réforme des retraites, proposée par les forces d'opposition parlementaire. Chacun est bien conscient que la mobilisation contre cette réforme refusée par 80 % des français·es va se poursuivre, sous différentes formes. Certes, personne ne se faisait de grande illusion quant au verdict qui allait tomber, rue Montpensier. Il participe cependant à une fuite en avant du pouvoir macroniste, qui au lieu d'apaiser l'opinion, ne fait que renforcer la colère sociale et saper les bases d'une reprise du dialogue social.

Le Président de la République annonce 100 jours pour « apaiser le pays » mais au lieu de tendre la main pour réconcilier, il fait de la surenchère dans sa politique de casse sociale, traitant avec mépris celles et ceux qui se battent depuis plusieurs mois contre le vol de leurs deux meilleures années de retraite.

100 jours d'apaisement c'est déjà:

- l'opération « Wuambushu » à Mayotte présentée comme une action destinée à lutter contre la délinquance et le logement insalubre mais ne conduit qu'à déloger des enfants, femmes, vieillards
 - la réforme du RSA qu'il remet sur le tapis et qui sous couvert d'améliorer l'accompagnement des allocataires, va conditionner son attribution à une quinzaine d'heures de travail par semaine dans une logique de « droits et devoirs » qui stigmatise les sans emplois
 - la réforme des lycées professionnels qui va permettre de disposer d'une main d'œuvre à faible coût pour jouer les variables d'ajustement du patronat local
 - la violence d'Etat qui s'abat de plus en plus systématiquement contre les opposants à ses réformes, la délégitimation des associations de défense des droits, la guerre aux syndicalistes.
- Si Emmanuel Macron a passé sous silence la question du logement dans son plan pour les 3 prochains mois, Elisabeth Borne l'a intégrée dans sa feuille de route.

Figure dans ce plan un pacte de confiance entre bailleurs et gouvernement qui pourrait donner lieu à la mise en place d'un « bouclier financier de soutien » aux bailleurs sociaux afin d'amplifier leurs efforts de construction et de rénovation du parc social. Mais la mesure reste floue et surtout, elle ne répond absolument pas à l'urgence sociale des habitantes.

Elles et eux sont confronté·es à la hausse des loyers, l'explosion des charges, la reprise des expulsions, la fin de non-recevoir d'institutions qui les méprisent.

« La lutte continue » a fait savoir l'intersyndicale à propos de la réforme des retraites. Elle continue aussi pour les locataires. De nombreuses fédérations ont engagé des mobilisations contre les expulsions locatives et sur les charges.

La CNL tout entière doit faire de ce combat historique pour notre organisation. Il est notre priorité d'ici à l'été. ●

DIEPPE

La CNL informe les locataires sur les anomalies du diagnostic thermique.

Didier Marchand de la CNL dénonce certains abus sur l'application du DPE. L'association doit gérer de plus en plus de dossiers concernant la mauvaise application du diagnostic de performance énergétique (DPE) et du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) dont une des conséquences est l'explosion du prix de l'énergie.

Le responsable CNL souligne l'urgence d'en finir avec les passoires thermiques qui touchent d'abord les familles les plus modestes lourdement impactées par l'inflation. Il souligne qu'à compter du 24 août 2022, l'augmentation des loyers est interdite pour tous les logements classés F ou G dans le tableau de classification énergétique, précisant avoir constaté des DPE (Diagnostic de performance énergétique) fantaisistes « qui attestent d'une forme de corruption inacceptable entre les experts et les propriétaires. »

Le DPE et le CREP doivent être présentés lors de l'attribution du logement et sont essentiels en cas de contestation. Si doute il y a, le locataire peut effectuer un DPE opposable en contactant un expert agréé. En cas de résultat différent, le locataire peut se retourner contre le propriétaire et demander une compensation ou engager une procédure en justice. Rappelons que la durée de validité d'un DPE est de 10 ans pour ceux qui ont été effectués à partir du 1er juillet 2021.

Avec la CNL, Didier Marchand informe les locataires que 3 éléments doivent être affichés sur les annonces immobilières : l'étiquette énergie, l'étiquette climat et l'estimation de la facture théorique annuelle. « C'est sur ce dernier point que l'on peut constater les anomalies et les grandes différences sur le montant à payer pour se chauffer. » explique-t-il. ●



PLANOISE

La CNL contre l'expulsion des logements rue de Champagne.

Michel Boutonnet, représentant de la Confédération nationale du logement (CNL) à Besançon a dénoncé la stratégie de Loge GBM Besançon face aux habitants des 2,4,6,8 rues de Champagne.

Ceux-ci sont confrontés au nouveau programme de l'ANRU lancé en 2019 qui inclut la démolition de leurs logements et leur expulsion. Le 22 avril, ils se sont mobilisés pour interpellier le bailleur et lui opposer leur volonté d'une réhabilitation des immeubles.

83 appartements sont encore occupés. Les propositions de relogement restent limitées et non adaptées, soit trop loin de Besançon soit avec des loyers trop élevés. Pire au bout de 3 propositions de relogement non acceptées, les locataires doivent « se débrouiller » tout seuls. La CNL continue la bataille avec les locataires. ●

SAONE ET LOIRE

La Fédération CNL prépare son congrès départemental du Creusot des 14 et 15 octobre prochains.

Les militants de la CNL 71 réunis au Bois Garnier réfléchissent à leur projet associatif pour les 3 prochaines années.

Tout d'abord, ils s'interrogent sur leurs activités au service des habitants, sur le thème du logement mais plus largement de la consommation puisque la CNL est reconnue comme telle depuis 1980.

Comment mieux répondre aux souhaits de ses adhérents ? Comment les défendre encore mieux ? Comment mieux communiquer avec eux et avec l'ensemble des habitants ? Les adhérents sont invités à en débattre et pour y aider ont été destinataires d'un 1^{er} questionnaire sur la définition de la CNL et ses valeurs.

La CNL tient des permanences 4 après-midis par semaine dans ses locaux rue Forêtale à Montceau et traite un nombre important de dossiers individuels sur les sujets les plus divers. ●

LA RÉUNION

La CNL lance un collectif de locataires pour faire pression sur CDC habitat.

Les habitants de l'immeuble Presqu'île au Port reprochent à CDC habitat de les maintenir dans un habitat indigne. Face à ce constat accablant, la CNL a décidé de créer un collectif de locataires de ces logements collectifs. Un premier rassemblement a eu lieu.

Pour la CNL il s'agit d'agir à une grande échelle. « Le dialogue est rompu entre la CDC et ses locataires, indique Erick Fontaine, administrateur de l'association. Mais nous voulons que le bailleur prenne ses responsabilités sur la question des logements indignes. En 2023, il faut sortir des bidonvilles modernes à La Réunion. »

Pour gagner la bataille, la CNL fait appel à la loi et entend lancer un recours judiciaire d'un grand nombre de locataires mécontents contre les bailleurs défaillants.

« La Presqu'île pose problème pour 130 résidents, note l'avocat de l'association, Jean-Christophe Molière. En allant en justice ensemble, cela donnera plus de visibilité et de poids à notre action. » ●



Julien Sueres (gauche) et Oumar Gueye (droite)

TARN ET GARONNE

La CNL appelle à la mobilisation générale des habitants.

La CNL a obtenu deux sièges au conseil d'administration de Tarn et Garonne Habitat. Lors de la première séance Julien Sueres et Oumar Gueye ont appelé à la mobilisation des locataires.

« Nous sommes plus que jamais mobilisés pour défendre les intérêts des locataires dans un contexte économique et social très préoccupant (...) L'Etat n'a eu de cesse depuis 6 ans de diminuer son soutien à la construction de logements publics. Les aides à la pierre ont été réduites drastiquement, et une ponction des offices publics a été mise en place, représentant plus de 1,6 Millions d'euros par an pour Tarn et Garonne Habitat. La construction d'habitat public est en berne alors que nous n'avons jamais eu autant de demandes en attente. En 2022, pour plus de 5000 demandes de logement, seulement 530 se sont vu attribuer un logement » a dénoncé Julien Sueres appelant à la mobilisation générale des habitants.

Une permanence est assurée tous les mardis de 14h à 17h à la maison des associations, 65 Avenue Marceau Hamecher à Montauban. ●

RÉGION OCCITANIE

La CNL rappelle son opposition à la loi ELAN.

Lors du CA de la SAC HASSO- OPH du Lot, du Gers, de l'Aude, de l'Aveyron, du Tarn et Garonne et du Tarn- l'administrateur CNL, Mahmoud Abushawish a rappelé la totale opposition de la CNL à la loi ELAN.

« La demande de logement social est très forte alors que l'Etat s'est désengagé du fonds national de l'aide à la pierre. En Occitanie, en 2022, sur 1 568 880 demandes, 301430 locataires ont reçu une attribution au bout de 16 mois de délai en moyenne.

Avec la loi ELAN, le logement social est en danger (...) Le regroupement des organismes HLM préconisé éloigne les bailleurs sociaux des besoins des habitants qui se trouvent mis à distance des lieux de décision et à terme il met en danger l'existence même du logement social.

On peut considérer que la constitution d'une SAC est moins pire qu'une fusion d'organismes mais c'est tout de même la voie ouverte à la privatisation. Cela représente des heures de travail des salariés et un financement (331280 euros pour le budget 2023) qui pourrait être mieux utilisé pour des travaux de rénovation ou d'entretien.

Pour la CNL, la meilleure façon de défendre le logement social c'est de bien entretenir les bâtiments, de faire les travaux d'isolation, de réhabilitation, de résoudre tous les problèmes de moisissure qui affectent la santé, de prendre en compte les revendications des locataires. Faire payer à un locataire des augmentations toujours plus élevées de loyer et de charges mène dans l'impasse. A plus forte raison s'il habite un logement sans isolation dans un bâtiment non entretenu ». ●



De gauche à droite, avec Stéphane Kerlock (CNL) Xavier Lubeigt et Michel Camiade (CNL)

BAYONNE

La CNL engagée contre l'insalubrité de la résidence Ongi Etorri.

Saisie par M. Xavier Lubeigt sur l'insalubrité de la résidence Ongi Etorri construite en 2016, la CNL a décidé de prêter main forte au locataire qui déjà handicapé à 80 %, voyait sa santé s'affaiblir.

Ce soutien de la CNL au travers de l'intervention de Stéphane Kerloch et Michel Camiade ses représentants locaux lui sont précieux car légitimant sa démarche.

Le service hygiène et sécurité de la Ville de Bayonne a été saisi et les dommages constatés attestent d'« une

situation contraire à l'article 33 du règlement sanitaire départemental ». Malgré cet avertissement de la mairie, ICF Habitat ne bouge toujours pas. Pourtant le cas de M. Lubeigt n'est pas isolé. Deux locataires ont bénéficié de travaux de rénovation, d'autres, fatigués d'attendre, les ont entamés à leurs frais.

ICF a cependant fait savoir que suite à un rapport qui attestait « des infiltrations d'eau », il va intervenir mais sans fixer de date. Le bras de fer se poursuit. ●

MAYOTTE

RESPECTER LES DROITS DE L'HOMME ET DES HABITANT·ES

Le lundi 24 avril, Gérard Darmanin lançait à Mayotte « l'opération Wuambushu », destinée à lutter contre l'immigration illégale et à évacuer les bidonvilles.

10 jours après, le fiasco est total. La CNL a condamné cette opération par la voix du Président de la fédération de la région Réunion Jean Michel Saingany.

L'objectif affiché par le pouvoir était de lutter contre l'immigration illégale et contre l'habitat insalubre. Gérard Darmanin a lancé le 24 avril dernier, une série d'opérations regroupées sous le nom de Wuambushu, visant à déloger les migrants en situation irrégulière, pour la plupart venus des Comores voisines, des bidonvilles insalubres de Mayotte. 1 800 policiers et gendarmes ont été mobilisés pour l'occasion. Mais au lieu de restaurer la paix, l'opération a mis le feu aux poudres à Mayotte. Sur cet archipel de l'océan indien comme dans l'hexagone, il est impossible de rétablir la cohésion sociale par la seule intervention des forces de l'ordre et la répression.

Pire, comme le font remarquer plusieurs observateurs, la crise à Mayotte est également le produit d'un conflit postcolonial jamais réglé qui appelle à restaurer le débat démocratique. Mais le pouvoir s'y refuse.

REMISE EN CAUSE DES RÈGLES DE DROITS.

Après que la démarche d'évacuation a été suspendue par le tribunal judiciaire de Mamoudzou, dénonçant « une exécution forcée dans des conditions irrégulières, d'une décision, qui même régulière, porte atteinte à la liberté individuelle ou aboutissant à l'extinction d'un droit de propriété », la situation est loin d'être réglée.

La préfecture a décidé de tenir le cap quitte à s'affranchir des règles de droit que ce soit sur le droit au séjour, le droit au logement ou la protection de l'enfance... Cette décision légitime les positions les plus réactionnaires et libère les discours d'incitation à la haine. Ainsi la députée du groupe Liot Estelle Youssouffa, n'hésite pas à prôner « l'arrestation des barbares qui ont transformé l'île paradisiaque en enfer ».

Le gouvernement Borne avance droit dans ses bottes et choisit le passage en force. « C'est une violation des droits de l'homme, une honte » commente le Président CNL de la fédé-

ration de la Région, Jean Michel Saingany qui pointe le déni démocratique. Le militant explique combien il est difficile d'instaurer le moindre dialogue social face à des autorités décidées coûte que coûte à relayer les ordres de la place Beauvau. « Alors même que la question du logement et de la lutte contre le logement insalubre est centrale, aucun interlocuteur institutionnel ne veut débattre avec la CNL » explique-t-il. Reste qu'au bout de multiples efforts des amis de la Réunion, l'association est cependant en train de s'implanter à Mayotte.

● MARIE-PIERRE VIEU



Case en tôle dans un bidonville de Mamoudzou, à Mayotte.

NOS LIBERTÉS EN DANGER : AGISSONS !

Après l'interpellation de l'ONU, c'est au tour du contrôleur général des lieux de privation de liberté de tirer la sonnette d'alarme sur la multiplication des gardes à vue suite aux manifestations. Ces manquements à la démocratie deviennent la marque d'un pouvoir qui privilégie la mise au pas autoritaire au débat social. Attention à la dérive !

Le rapport est tombé le 3 mai donnant raison aux alertes répétées des militants des droits de l'Homme. Il fait état « d'un recours massif, à titre préventif, à la privation de libertés à des fins de maintien de l'ordre. » Dès le 17 avril dernier la contrôleuse générale, Dominique Simonnot avait interpellé le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin. Cela n'a pas empêché la police d'arrêter quelques 305 personnes à Paris, le 1^{er} mai. La nuit du 22 au 23 mars tient le sinistre record des gardes à vue : 785 personnes dont 37 mineurs et 198 femmes et qui, dans 80 % des cas, ont quitté libres le tribunal judiciaire.

LA STRATÉGIE DE LA PEUR.

Pour les manifestant-es interpellé-es le traumatisme est réel. Des témoins parlent de coups de matraque, balayettes, plaquages au sol ou contre un mur, sans omettre les violences verbales et morales, « les tuoiement systématiques, injures et menaces ».

Il devient de plus en plus évident que les manifestants ne se heurtent pas aux seules exactions de policiers mis sous tension par la présence de Blacks blocks et ultras. La violence policière comme le recours à l'enfermement ou encore les interpellations sans distinction font partie intégrante de la stratégie du gouvernement qui attise la colère populaire pour générer les débordements qui justifieront ensuite une intervention musclée au nom du nécessaire « ordre social ».

LA FORCE DU DÉBAT DÉMOCRATIQUE ET DU NOMBRE

Cet état de fait est symptomatique d'un gouvernement qui a perdu la bataille de l'opinion sur la réforme des retraites et entend jouer sur la peur sociale pour tenter d'amoindrir et délégitimer la force de la rue.

« *Un nouveau palier a été franchi dans la violence* » accuse Elisabeth Borne au lendemain du 1^{er} mai. Evidemment que les attaques sauvages par des groupes organisés sont intolérables, à commencer par celle contre le stand du PCF dans le cortège parisien. Malheureusement les propos de la 1^{ère} ministre cherchent avant tout à désigner des cibles et établir des complicités, les jeunes de Sainte-Soline, la LDH et maintenant la LFI et EELV, pour se dédouaner de ses responsabilités politiques.

Après le 49.3, la solution n'est pas la réduction des libertés et la répression des mouvements sociaux comme y poussent Emmanuel Macron et les partisans d'un néo libéralisme autoritaire. Elle est bien dans la reprise du dialogue social et le respect de la démocratie.

● **MARIE-PIERRE VIEU**



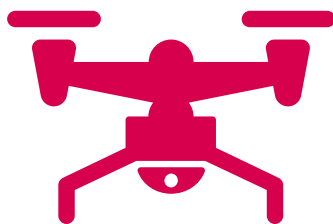
Macron joue le chaos social

Le 22 mars, lors de son interview télévisée, Emmanuel Macron s'est présenté comme le garant de l'ordre face au désordre social. Dans la foulée, le pouvoir a décidé de placer les mobilisations bruyantes hors du « cadre civique et démocratique du désaccord. » Récit en 3 points d'une dérive répressive.



1. ARRESTATIONS PRÉVENTIVES

La méthode avait déjà été utilisée en mai 2019, au moment de la crise des « gilets jaunes ». À l'époque, le procureur de la République de Paris préconisait le maintien en garde à vue des manifestants contre lesquels aucune charge n'a pu être retenue. C'est une doctrine qui paraît s'installer et qui conduit à des arrestations préventives. Elle vise à intimider celles et ceux qui veulent aller manifester.



2. USAGE DE DRONES

A la demande de Gérard Darmanin, les préfets ont autorisé l'usage de drones dans 6 villes de France, un moyen de « permettre à la liberté de manifester de s'exercer ». Le 30 avril, le tribunal administratif de Rouen a réagi en restreignant l'autorisation des drones pour capter les images du défilé au Havre (Seine-Maritime) en raison d'« une atteinte grave et manifestement illégale » aux libertés.

D'autres démarches ont été faites. Mais à Rennes, l'arrêté a été publié à 18 h 26 pour un rassemblement à 18 heures. A Lyon, le tribunal n'a pas eu le temps de juger. Ces pratiques qui conduisent à un contournement du droit sont nouvelles en matière de contrôle des manifestations.



3. ARRÊTÉ ANTI-CASSEROLES ET ANTI-SIFFLETS

La décision a été prise par plusieurs préfets d'appliquer la législation antiterroriste pour empêcher des manifestants de faire sonner des casseroles dans le sillage d'Emmanuel Macron. Une série d'arrêtés préfectoraux ont été suspendus par la justice. Le préfet de police de Paris a, à son tour interdit le 28 avril un rassemblement syndical aux abords du Stade de France, où la CGT voulait distribuer sifflets et cartons rouges aux supporters alors qu'Emmanuel Macron avait prévu d'assister à la finale de la Coupe de France. Le tribunal de Paris a suspendu ce texte infligeant un nouveau camouflet au pouvoir exécutif.



UNE DÉRIVE QUI INQUIÈTE

« Il y a une volonté de l'exécutif de s'affranchir de la règle de droit » Association de défense des libertés constitutionnelles (Adelico) « Nous vivons une grave atteinte aux libertés publiques... On est sur une pente dangereuse » Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT.



La France épinglée à l'ONU

L'ONU examinait la situation des droits de l'homme en France ce lundi 1er mai. Et autant dire qu'aux yeux de l'organisation internationale, le pays des droits de l'Homme a maille à partir avec les libertés.

TROP DE RACISME

« Il y a une augmentation du racisme et de la xénophobie », a accusé le représentant chinois, qui a appelé la France à cesser de prendre « des mesures qui violent les droits des migrants ».

Le Brésil et le Japon ont critiqué « le profilage racial par les forces de sécurité », tandis que l'Afrique du Sud a appelé les autorités françaises « à prendre des mesures

pour garantir des enquêtes impartiales par des organes extérieurs à la police dans tous les cas d'incidents racistes impliquant des policiers ».

Les Etats-Unis et la Tunisie, ont recommandé à la France « d'intensifier ses efforts pour lutter contre les crimes et les menaces de violences motivées par l'antisémitisme et la haine anti-musulmans. »

TROP DE VIOLENCES POLICIÈRES

La Russie, le Venezuela et l'Iran régulièrement condamnées par l'ONU et les ONG, ont quant à elles critiqué la multiplication des violences policières en France.

● **MARIE-PIERRE VIEU**

LE PARLEMENT EUROPÉEN BOTTE EN TOUCHE

Saisi le 29 avril par les groupes de gauche (PS, écologistes, GUE NGL) sur « les atteintes au droit de manifester et à l'état de droit » le Parlement européen a refusé de mettre la résolution au vote, stipulant que l'institution n'avait pas à s'immiscer dans le débat français relatif au maintien de l'ordre. ●



Interview Evelyne Sire Marin

« Nous sommes confrontés à une crise profonde de régime, pas seulement à une crise temporaire. »



Présidente du syndicat de la magistrature de 2001 à 2002, Evelyn Sire Marin est aujourd'hui membre du bureau de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et membre du secrétariat de la fondation Copernic. Pour elle, le mouvement contre la réforme des retraites révèle une accélération dans l'autoritarisme qui doit nous alerter.

De nombreuses voix internationales et nationales s'élèvent pour dénoncer la gestion du conflit des retraites et le maintien de l'ordre. Les soutenez-vous ?

On assiste à un changement de stratégie du maintien de l'ordre depuis le début de ce mouvement. Fin 2022/ début 2023, il y avait une volonté de désescalade ; ces dernières semaines on est entré dans une logique de confrontation. La presse étrangère et l'ONU dénoncent le choix du gouvernement français d'utiliser des armes classées « armes de guerre » comme les LBD et les grenades de désencerclement ou encore d'isoler les manifestants avec des contrôles d'identité préventifs, suivis

d'une garde à vue pour empêcher de manifester. On est confronté à des difficultés d'identification de la police, les agents ne portant pas ou pas de façon visible, leurs numéros d'identification qui est le RIO.

De plus, motifs d'infractions sont multiples et très larges telle la « participation à un groupement en vue de commettre de la violence. » Des décisions provisoires sont prises comme l'interdiction de manifester et le fichage au fichier national, constituant de graves atteintes aux droits fondamentaux. L'autre critique est l'absence d'une autorité de contrôle de la police, indépendante et externe à la police et la gendarmerie. La défenseure des droits manque de moyens, son budget est 400 fois inférieur à celui de son homologue Irlandais.

Gérard Darmanin soutenu par Elisabeth Borne accuse la LDH d'être « partisane ». Qu'est-ce que cela vous inspire ?

L'observatoire des libertés publiques de la LDH, présent à Sainte-Soline a rendu un rapport provisoire qui constate que les secours ont été entravés dans leur travail et que des personnes blessées sont restées



Ces dernières semaines on est entré dans une logique de confrontation. »

une heure sans soin. Gérard Darmanin a réagi à ces critiques, établies à partir des observations de terrain. La LDH s'est contentée de décrire ce qui s'est passé et peut être caractérisé de non-assistance à personne en danger. La LDH n'a pas à statuer sur le caractère intentionnel ou pas de ces faits, c'est à la justice de répondre à cette question. Le pouvoir accuse la LDH d'avoir "changé", mais quand on regarde son histoire, elle a toujours été l'avocate de ceux qui sont privés de droits.

La ligue est présente dans la défense des droits des étrangers, la lutte contre les violences policières et contre le droit d'exception comme les arrêtés anti-casseroles pris en ce moment.

La liberté d'association semble de plus en plus remise en cause. Qu'est-ce que cela indique de l'état de notre démocratie ?

La liberté d'association est au cœur des combats de la LDH. En imposant aux associations de signer un pacte républicain pour pouvoir toucher des subventions, la loi d'équilibre des institutions d'août 2021 est revenue sur un principe hérité de la Révolution française. Désormais ce pacte est utilisé pour dissoudre des associations ou supprimer leurs subventions comme pour Alternatiba à Poitiers, quand leurs actions déplaisent aux pouvoirs publics.

L'étranglement des associations en dit beaucoup sur l'état de notre démocratie. L'historien Grégoire Chamayou dans son livre « la Société ingouvernable » parle des néo-libéraux autoritaires. Pour le pouvoir, les corps intermédiaires et les contre-pouvoirs doivent disparaître au profit d'une autorité directe sur les citoyens. Dans le même temps, Emmanuel Macron qualifie les manifestants de "foule illégitime". Il n'y a donc plus de respiration démocratique.

Comment doit-on interpréter que des intellectuels comme Pierre Rosanvallon ont exprimé publiquement leurs inquiétudes ?

Cela indique une crise profonde de régime, pas seulement une crise tempo-

raire. Quand on se retrouve face à une crise sociale et une crise démocratique de régime, la situation devient vite explosive. Historiquement les dirigeants ont toujours compris qu'ils devaient alors répondre aux demandes exprimées, que ce soit De Gaulle avec Grenelle (1968), Mitterrand avec sa réforme de l'enseignement privé (1984) ou Chirac et le CPE (2006). Le problème d'Emmanuel Macron est qu'il s'arc-boute sur ses positions sans envisager de possibles sorties de crise.

L'opération Wuambushu à Mayotte est très contestée. Quelle est la position de la LDH sur l'opération ?

Cette opération est « surréaliste ». Pour la LDH, le sujet n'est pas de nier les problèmes d'insécurité de l'île. En revanche, elle dénonce que le droit d'exception y soit omniprésent. A partir du moment où il s'agit d'un département français, les Mahorais doivent avoir les mêmes droits que les Français. Par exemple, la démolition des maisons est prise par arrêtés préfectoraux sans notification individuelles aux habitants. Les expulsions se font sans relogement comme l'oblige la loi Elan. Le juge judiciaire des référés a suspendu l'opération ainsi que le tribunal administratif.

Les positions de la LDH vis-à-vis du gouvernement sont de plus en plus sévères. Comment analysez-vous la politique du gouvernement Macron ?

Ces 4 derniers mois, on observe une accélération dans l'autoritarisme. Dans le même temps on assiste à un mouvement de réduction du rôle de la justice indépendante et du renforcement de la police. Cette tendance a débuté dans les années 2000 et a conduit à ce qu'un tiers des décisions de justice soient prises sans tribunal. En 40 ans, on compte encore 40 lois sécuritaires. Ce processus s'est accéléré sous la présidence Macron : entre 2021 et 2022, 5 lois à caractère sécuritaire ont été votées.

● PROPOS RECUEILLIS
PAR MARGAUX ALDEBERT



L'étranglement des associations en dit beaucoup sur l'état de notre démocratie. »

CNR

DE LA RÉSISTANCE AUX FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Le 27 mai 2023, nous commémorerons le 80^{ème} anniversaire de la naissance du Conseil national de la Résistance. EN 1943, sous l'égide de Jean Moulin, ils étaient 16 hommes issus des rangs de la résistance : de la droite, des communistes, des socialistes, des syndicalistes à organiser, unifier la résistance et écrire le programme des « Jours Heureux ».

Il y a 80 ans, le 27 mai 1943, au plus profond de la nuit de notre histoire, des dirigeants politiques, syndicaux, de gauche communiste, socialiste, et de droite républicaine, figures de la résistance, issus de 6 partis politiques et 2 syndicats, se réunissent secrètement dans un appartement de la rue du four dans le 6^{ème} arrondissement parisien en réponse à l'appel du Général de Gaulle exilé à Londres d'unifier la résistance et libérer la France de l'occupation allemande. Ils fondent le Conseil national de la résistance présidé par Jean Moulin qui sera dénoncé, arrêté et torturé par les SS pendant des jours. Il mourra des suites des sévices infligés par ses tortionnaires quelques semaines seulement après la création du CNR sans rien avoir révélé de l'organisation secrète.

LA FOI DE L'AVENIR

Non seulement, ces hommes coordonnent au péril de leur vie, la résistance qui participera très largement à la libération du pays à partir de 1944 mais ils vont aussi penser la France de demain. Dans un quotidien rythmé par les brimades nazies, la collaboration de l'État français de Vichy avec l'occupant fasciste, les déportations, ils ont la grandeur d'esprit, la détermination et la foi dans l'avenir de

poser en 1943, les fondements d'une République démocratique, sociale qui verra le jour à la Libération. Le Conseil national de la résistance rédige un programme « les jours heureux » à appliquer dès la libération de la France : « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État » (extrait du programme adopté le 15 mars 1944).

Dans un pays ravagé par la guerre, la collaboration, les déportations et les crimes, la préoccupation première est la réponse aux besoins des habitants, et ils sont grands... La sécurité est avant tout sociale, et dès la libération, les forces qui ont constitué le CNR mettent en place le programme des « jours heureux » pour que chacun puisse vivre en paix, travailler, habiter en sécurité. Dans un temps très court, avant même la capitulation nazie du 8 mai 1945, elles vont commencer à lancer le vaste chantier de la reconstruction de la France avec des conquies sociaux immenses qui perdurent encore aujourd'hui malgré les attaques répétées au fil des années contre l'héritage du CNR.

● CAMILLE NAGET

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CNR

1944

- 26 août et 30 septembre : organisation de la presse et interdiction des concentrations des médias
- 13 décembre : institution des Houillères du Nord-Pas-de-Calais
- 18 décembre : Contrôle de l'État sur la marine marchande

1945

- 16 janvier : nationalisation des Usines Renault avec confiscation des biens de Louis Renault (pour raison de collaboration)
- 22 février : institution des comités d'entreprise
- 26 juin, transfert à l'État des actions de la compagnie Air France,
- 4 et 19 octobre : ordonnances de base de la Sécurité sociale
- 2 décembre : nationalisation de la Banque de France et de quatre grandes banques de dépôt (Crédit Lyonnais, Société générale, Comptoir d'escompte de Paris et BNCL. Ces deux dernières donneront naissance à la BNP en 1966)

1946

- 18 janvier : dépôt à l'Assemblée nationale de projets de loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (avec les créations de EDF et GDF)
- 21 février : rétablissement de la loi des quarante heures de travail hebdomadaire
- 28 mars : vote de la loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et création d'EDF et GDF
- 24 avril : nationalisation des grandes compagnies d'assurances,
- 25 avril : extension du nombre et des attributions des comités d'entreprises,
- 26 avril : généralisation de la Sécurité sociale et la retraite des « vieux »
- 19 octobre : loi sur le statut de la fonction publique.



Tentative grossière d'usurpation de la mémoire du CNR

En septembre 2022, Le Président de la République Emmanuel Macron, à peine entré dans son second quinquennat, a tenté d'usurper grossièrement la mémoire et l'histoire du Conseil national de la Résistance, en créant le Conseil national de la Refondation. Une énième concertation spectacle. La CNL, organisation qui fut interdite de 1939 à 1944 a dénoncé avec force cette mascarade et rappelé les besoins réels des habitant·es, appelant le Président et son Gouvernement à s'inspirer réellement du CNR plutôt qu'en reprendre l'acronyme. Elles et eux qui détiennent depuis plus de 6 ans l'hé-

ritage du CNR en détricotant minutieusement tous les conquits sociaux du programme des « jours heureux », à commencer par la réforme des retraites, devraient être bien inspirés de respecter la mémoire de leurs aînés qui se sont battus pour libérer la France et pour créer les conditions d'une existence et une vie digne pour toutes et tous.

Le 9 mai, le Ministre Olivier Klein rendra son rapport sur le logement tandis que la CNL continuera de porter ses revendications.

● C.N.

A Paris Habitat, les locataires s'organisent contre l'augmentation de leurs charges !

Avec la crise énergétique et l'inflation, les factures d'énergie ont flambé. Les bailleurs sociaux ont été les grands oubliés du Bouclier tarifaire puisqu'il a fallu attendre janvier 2023 pour qu'ils en bénéficient. Aujourd'hui les habitant-es voient leurs factures exploser. Ils ont décidé de se mobiliser.

I l a fallu attendre le 31 décembre 2022 que pour les décrets d'application du bouclier pour le logement collectif, applicable en particulier au logement social et à la copropriété soient publiés au journal officiel. En novembre dernier, l'OPH Paris habitat comme d'autres bailleurs avait connu des difficultés dans le renouvellement de son contrat avec son fournisseur d'énergie.

UN VÉRITABLE ÉLECTROCHOC

Qu'elle n'a pas été pas la surprise des 450 locataires de la résidence Faucheur-Envièrges dans le 20ème arrondissement de Paris début janvier, quand ils et elles ont reçu les provisions de charges pour l'année 2023. 700% d'augmentation des charges d'électricité pour les ascenseurs et les parties communes. Pour Didier Niel, membre du bureau de l'amicale CNL, cela a été comme un électrochoc. Beaucoup d'habitant-es ont déjà du mal à joindre les deux bouts, comment allaient-ils pouvoir faire avec une augmentation aussi conséquente ? « Cela représente en moyenne 50 euros de loyers en plus par mois. Par exemple en décembre 2022 je payais 611 euros et en janvier 2023 ma facture était passée 676 euros. » déplore-t-il. Au regard des derniers mois, l'USH observe déjà une augmentation de 30% des impayés de loyers.

UN COLLECTIF DES HABITANTS MOBILISÉS EST CONSTITUÉ

L'amicale dénonce cette augmentation par une campagne d'affichage dans la résidence et en informe les locataires. Elle sollicite également une rencontre avec la direction de l'agence Couronne, dont leur cité dépend. La CNL demande au bailleur de compenser l'augmentation des charges pour les locataires, mais cela reste lettre morte. La colère contre l'augmentation des provisions de charges s'étend à différentes résidences de Paris Habitat. Se constitue alors un groupement de collectifs des habitants mobilisés, dont la CNL est partie prenante. Afin de faire plier Paris Habitat, la députée de la circonscription Danielle Simonnet est interpellée. Un rassemblement est



prévu devant la mairie du 20ème arrondissement, dont le maire Éric Pliez est le président de l'OPH, pour exiger la régularisation des charges. Environ 300 locataires participent à la mobilisation. Une première victoire est obtenue : l'augmentation des provisions de charges ascenseurs et parties communes baissent.

Didier Niel salue cette avancée, mais la juge encore insuffisante. L'amicale de la CNL a prévu de relancer une campagne d'information aux locataires par voie d'affichage. Le combat continue !

● MARGAUX ALDEBERT

Borne s'attelle à la crise du logement

Présentant les 100 prochains jours de sa présidence, Emmanuel Macron avait omis de parler « logement ». Un lapsus révélateur que la Première ministre, Elisabeth Borne le 26 avril dernier, a tenté de faire oublier. Avec beaucoup d'annonces, pour pas grand-chose de concret à l'arrivée.

L'oubli faisait tache. La cheffe du gouvernement a cherché à rattraper l'erreur. Lors de la présentation de sa feuille de route pour les trois prochains mois, Elisabeth Borne a répété à l'envi qu'elle entendait « faciliter » l'accès au logement de « tous les Français ». Qu'en est-il vraiment ?

La 1^{ère} Ministre a annoncé qu'elle « va mobiliser la Caisse des dépôts et Consignation (CDC) pour acheter des logements neufs et débloquer ainsi les programmes en attente ». Le gouvernement évoque un éventuel soutien de l'institution financière à des opérations de promoteurs souffrant de taux d'annulation trop élevés, sur le modèle du plan de relance lancé par la filiale de logement, de la Caisse au début de la crise sanitaire, en 2020. La majorité entend également « solliciter les banques pour améliorer l'accès des ménages au crédit immobilier », notamment en permettant de déroger à la norme contraignante du Haut conseil de stabilité financière en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et qui a réduit drastiquement les conditions d'accès à des prêts.

LE LOGEMENT SOCIAL ET RÉNOVATION THERMIQUE D'ABORD ?

Sur le logement social, la feuille de route transmise par Matignon prévoit une finalisation des négociations entre le gouvernement et les bailleurs sur le « Pacte de confiance » « avant le prochain congrès HLM », en octobre. La rénovation thermique des logements y figure également avec une « accélération » de l'ouverture de guichets France Renov, mis en place en janvier 2022 et une rénovation de « toutes » les écoles d'ici à 10 ans.

L'ambition de sobriété foncière est réaffirmée avec l'accélération du débat parlementaire sur la loi facilitant la mise en œuvre de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui prévoit d'ici 2050 de réduire de 50% le rythme d'artificialisation des sols. Enfin en juin prochain sera lancé le plan « Quartiers 2030 » visant « à l'émancipation des habitants des quartiers par l'entrepreneuriat, l'emploi, la lutte contre les discriminations ou encore l'éducation et la culture. »

Ces annonces gouvernementales marquent elles une vraie volonté politique d'œuvrer pour l'intérêt général ? Lors du Conseil national de l'habitat (CNH) du 3 mai, la fédération bancaire française rappelait que selon elle, la vraie politique du logement est celle du parcours résidentiel.

La CNL a réagi en assénant que le logement social doit rester l'axe principal de toute politique du logement. La bataille continue donc.

● **MPV AVEC AEF**

L'amicale Georges Lafenestre fête ses 30 ans !

L'initiative aura lieu le samedi 10 juin en soirée. Rendez-vous à partir de 18h30 au 11 rue Georges Lafenestre dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. L'amicale fêtera ses 30 ans d'existence et son nouveau bureau. Après des années de pandémie, les habitant-es sont invité-es à se retrouver pour un moment d'échange et de convivialité. Au menu lutte pour faire valoir leurs droits, des animations avec barnum et le repas de l'amitié. N'hésitez pas à faire le détour !

ZFE : Nouvelle fracture sociale ou nécessité écologique ?

Le parlement pour en finir avec la pollution des villes a mis en place les ZFE (Zones à faibles émissions). Mais dans ses applications, ce système à vocation écologique s'avère un dispositif qui pénalise les plus pauvres. Comment accorder justice climatique et sociale ?

La pollution de l'air représente un risque environnemental et sanitaire majeur. En France, elle est responsable de près de 48 000 décès prématurés par an. Elle affecte les plus fragiles dans les villes où vivent près de 70% de la population française et plus particulièrement les habitants dans les quartiers situés à proximité des axes de très forte circulation routière, où les concentrations d'oxyde d'azote et de particules fines contenus dans l'air dépassent régulièrement les seuils réglementaires.

Afin de réduire les émissions de ces polluants atmosphériques également générateurs du réchauffement climatique, la loi « LOM » du 24 décembre 2019 a obligé les grandes agglomérations où les valeurs limites de la qualité de l'air sont dépassées à mettre en place des ZFE (Zones à faibles émissions). Cette obligation a été étendue à toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants par la loi du 22 août 2021 « Climat et Résilience ».

LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS ÉTENDUES

Ainsi, d'ici au 1er janvier 2025, ce sont 43 agglomérations contre 11 actuellement qui disposeront de ZFE. Pour se conformer à la loi et aux engagements européens, elles doivent instaurer un calendrier serré pour mettre en œuvre des zones de restriction de circulation.

Dans un premier temps, elles ont prévu d'interdire les véhicules Crit

Air 3, 4, et 5, c'est à dire les véhicules diesel d'avant 2011, les véhicules essence d'avant 2006 ce qui représente plus de 40 % du parc automobile, puis ce sera au tour des Crit'Air 2 (tous les diesels, ainsi que les « essences » d'avant 2011. A terme, seuls les véhicules avec vignette Crit'Air 1 et 0 seraient autorisés à rouler en ZFE. A titre d'exemple, la ZFE du Grand Paris proscribit déjà, de 8 h à 20 h du lundi au vendredi en dehors des jours fériés, la circulation des véhicules Crit'Air 4 et 5 et l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3 est prévue au 1er juillet 2023 !

Dès le second semestre 2024, des radars devraient être installés des agglomérations pour verbaliser les véhicules non autorisés dans les ZFE (68 euros à 450 euros d'amende en cas de majoration).

DES MESURES QUI DISCRIMINENT LES PLUS FRAGILES

Les contraintes induites par ces mesures sur les habitants ne paraissent pas tenables. Pour certains, les ZFE apparaissent comme des « zones à forte exclusion sociale » notamment en raison des coûts de remplacement qu'elles impliquent pour acquérir un véhicule plus récent, électrique ou hybride censé être plus propre. Pour d'autres, elles sont inutilement coercitives au seul bénéfice de l'industrie automobile sommée d'abandonner le moteur thermique en 2035 et/ou insuffisantes pour réduire la pollution de l'air et tenir les objectifs

de réduction des gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

Faute d'un meilleur accompagnement des habitants, ces mesures concourant à bâtir une ville plus inclusive, plus équitable et plus durable s'avèrent au contraire excluantes pour une partie de la population et les ZFE peinent à répondre aux enjeux et aux besoins des habitants. Des collectivités font marche arrière. C'est pourquoi, et malgré les retards de l'Etat déjà condamné 2 fois pour ne pas avoir mis en place des plans de réduction des niveaux de particules fines et de dioxyde d'azote émis notamment par le trafic routier, certaines collectivités font déjà marche arrière en reportant les calendriers fixés.

Si la chasse à la pollution doit s'accélérer, elle ne doit pas être antisociale. Force est de constater que les ZFE comportent, aujourd'hui, tous les ingrédients d'une nouvelle fracture sociale. Si devant l'enjeu, le Sénat vient de lancer sur son site internet une consultation sur leur « acceptabilité », il est malheureusement à craindre que les conclusions qu'il rendra en juin démontrent que l'Etat n'arrive pas à concilier urgence sociale et climatique et que les moyens mis en œuvre pour aménager la ville durable de demain sont insuffisants.

● **PHILIPPE TESTE**

Pour répondre à l'enquête, rendez-vous sur
senat.limequery.org/721983?lang=fr



LOGEMENT

Qui doit remplacer le DAAF (détecteur avertisseur autonome de fumée) dans un logement ?

Depuis le 8 mars 2015, l'installation d'un détecteur de fumée est devenue obligatoire dans tous les logements. En principe, c'est au propriétaire de procéder à l'achat et à l'installation initiale d'un ou plusieurs détecteurs de fumée dans le logement qu'il met en location. Il a la possibilité de laisser le locataire l'installer, ou lui rembourser le détecteur si celui-ci l'a déjà acheté mais dans tous les cas, le propriétaire devra s'acquitter de cet équipement. C'est ensuite au locataire de veiller à son entretien et à son bon fonctionnement en vérifiant les piles. S'il ne fonctionne plus, c'est aussi au locataire de le remplacer sauf location saisonnière, résidence autonomie, résidence hôtelière et location meublée. En effet l'article R.142-3 du CCH mentionne que « La responsabilité de l'installation du détecteur de fumée normalisé mentionné à l'article R. 142-2 incombe au propriétaire et la responsabilité de son entretien, ainsi que, si nécessaire, de son renouvellement incombe à l'occupant du logement. Si le logement est mis en location, le propriétaire s'assure du bon fonctionnement du détecteur lors de l'établissement de l'état des lieux mentionné à l'article 3-2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 (...).

Cependant, cette responsabilité d'installation, d'entretien et de renouvellement incombe :

- 1° au propriétaire pour les logements à caractère saisonnier, les logements-foyers mentionnés à l'article R. 832-20 dont la gestion est assurée par le propriétaire ou par un organisme autre que ceux mentionnés à l'article L. 365-4, les résidences hôtelières à vocation sociale, les logements attribués ou loués en raison de l'exercice d'une fonction ou d'un emploi et les locations meublées ;
- 2° aux organismes agréés mentionnés à l'article L. 365-4 exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale pour les logements-foyers et logements familiaux gérés par ces organismes ». Attention, des accords collectifs et des contrats d'entretien peuvent prévoir que c'est le bailleur qui procède matériellement à son entretien ou son remplacement et en récupère le coût auprès du locataire.

Réf. : Articles R.142-2 et suivants du CCH

CONSOMMATION

Consommation : Mon déplacement en covoiturage a été annulé, puis-je prétendre à une indemnisation à ce titre ?

Le covoiturage n'est pas un service commercial de transport de personnes. En effet, il se définit « comme l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte. Leur mise en relation, à cette fin, peut être effectuée à titre onéreux » (article L.3132-1 du code des transports). Le service de covoiturage s'inscrit donc dans un cadre non professionnel où les échanges d'argent entre les passagers et le conducteur se limitent uniquement au partage des frais du transport, c'est-à-dire au carburant et aux péages. Le conducteur qui assure le covoiturage reste un particulier qui n'exerce pas d'activité dans un cadre professionnel. Aussi ses rapports avec le passager covoituré restent régis par le droit commun. Les règles habituelles de protection des consommateurs encadrant les indemnités dues aux passagers en cas de retard ou d'annulation ne leur sont pas applicables. Le fait que le conducteur effectue le déplacement « pour son propre compte » ne lui impose pas de s'engager à effectuer ce déplacement. Il peut donc y renoncer et annuler son déplacement sans avoir à indemniser le ou les passagers covoiturés. Il n'est tenu à aucun paiement d'indemnité ni à aucun remboursement de la commission qui a pu être perçue par une plateforme si les passagers et le conducteur ont été mis en relation par son intermédiaire. En pratique, lorsque le service de covoiturage est annulé, il suffit au passager de signaler que le voyage n'a pas eu lieu pour obtenir auprès de la plateforme et selon ses conditions commerciales le remboursement des frais éventuellement prépayés.

Réf. : Article L.3132-1 du code des transports



Cannes de cinéma et de luttes

Le festival de Cannes se déroulera du 16 au 23 mai prochain. Rendez-vous des cinéphiles, il pourrait aussi devenir celui des opposants à la réforme des retraites. Pas de quoi effrayer une manifestation qui a toujours su s'engager dans les combats de son temps.

Cannes ne se réduit pas aux paillettes de l'Oréal et Canal +. La croisette en cette édition 2023 pourrait être rattrapée par la colère sociale. La CGT Énergie a laissé entrevoir de possibles coupures de courant. A moins que des intervenants impromptus ne s'invitent dans les débats... De tout temps, la manifestations a constitué une tribune et un réceptacle des combats du moment.

MARQUÉ DU SCEAU DE L'ANTIFASCISME

Tout commence en 1938, lorsque la Mostra de Venise se plie au dictat de Mussolini et Hitler, acceptant de se faire un relais de la propagande nazie. Le diplomate et écrivain français, Philippe Erlanger, décide alors d'organiser un festival du film, libre, soutenu par le ministre Jean Zay. « Cannes » est né même si sa 1^{ère} édition programmée pour septembre 1939, est annulée, la deuxième guerre mondiale venant de débiter.

La renaissance du festival a lieu en 1946 sous l'impulsion du même Erlanger et de la CGT dont le réalisateur Emile Daquin est membre. C'est également la confédération qui va construire le palais du festival pour accueillir l'édition de 1947 alors que l'Etat refuse de le financer. Dès le départ, Cannes va être traversé de débats et de tensions. C'est le cas en 1956 avec *Nuit et brouillard*, d'Alain Resnais qu'Erlanger fera retirer de la sélection pour ne pas froisser l'Allemagne fédérale.



**Au fil des
décennies, le
festival devient
une vitrine du
cinéma politique et
de résistance
sociale »**

ENFANT DE MAI

Après mai 1968 et l'émergence de cinéastes contestataires tels Jean Luc Godard, Claude Berri, François Truffaut, Louis Malle ou Carlos Saura, Cannes décide de jouer la carte de la contre-culture et d'ouvrir ses portes aux victimes de la censure, La liste est longue des réalisateurs qui se frayent ainsi un chemin jusqu'à la croisette, malgré l'interdit qui leur a été assigné pour ne citer que Wajda et son *Homme de fer*, qui raconte la lutte de Lech Walesa contre le pouvoir polonais, remportant la Palme d'or en 1981.

RDV DES RÉSISTANCES

Au fil des décennies, le festival devient une vitrine du cinéma politique et de résistance sociale ; Ainsi l'Iranien Abbas Kiarostami en 1997 avec *Le Goût de la cerise*, soumet un film que les autorités de Téhéran ont cherché à censurer.

Sur les deux dernières décennies, au festival de Cannes se succèdent aussi des metteurs en scène éclairant les dérèglements d'un monde livré, clefs en main au marché capitaliste : Gus Van Sant avec *Elephant* en 2003 dissèque le système américain avec la tuerie du lycée de Columbine ; en 2018 le Japonais Hirokazu Kore-eda en 2022, avec *Une affaire de famille*, met en lumière les laissés-pour-compte de la société nippone.

Mais on pourrait tout aussi bien citer le réquisitoire en 2006 de l'Italien Nanni Moretti contre Silvio Berlusconi (*Le Caiman*) ou la charge de l'Iranienne Marjane Satrapi contre les mollahs en 2007 avec son *Persepolis*...

TRIBUNE SOCIALE.

Cannes est encore une terre d'accueil pour Spike Lee et la lutte des afro américains aux Etats Unis, l'immense Ken Loach et sa description du prolétariat anglais, les frères Dardenne et de leur cinéma social, ou encore du tandem Stéphane Brizé/Vincent Lindon qui avec *La Loi du marché* (2015) et *En guerre* (2018) dénoncent la violence du combat de classe dans une société mondialisée.

Ces films-manifestes font réagir, troublent ou exaspèrent selon les cas. Chacun à leur manière, ils

touchent au cœur et font cheminer les consciences.

Ainsi, en 2006, le cinéaste Rachid Bouchareb et ses acteurs (Jamel Debbouze, Roschdy Zem, Sami Bouajila, Mami Naceri) avec *Indigènes*, film sur les tirailleurs africains pendant la Seconde Guerre mondiale rendent enfin visibles ces combattants que notre histoire nationale a si longtemps ignoré et méprisé. Mais quatre ans plus tard avec *Hors-la-loi*, les mêmes se voient opposés une manifestation quand ils racontent la guerre d'Algérie.

On ne peut passer sous silence le combat féministe et Cannes. Une seule cinéaste femme à ce jour a reçu en 1993 la palme d'or : la néo-zélandaise, Jane Campion, pour la « leçon de piano » une ode à l'émancipation. En 2022, les femmes du collectif féministe « les colleuses » vêtues de noir montaient les marches du palais y déployant une immense banderole sépulchrale sur laquelle étaient inscrits les noms des femmes victimes de féminicides de l'année passée.

Ici comme ailleurs,
l'histoire continue...

● MARIE-PIERRE VIEU

1. Jean-Luc Godard,
François Truffaut et Louis Malle
à Cannes en mai 68.

2. Vincent Lindon en syndicaliste
dans *En guerre* de Stéphane Brizé.

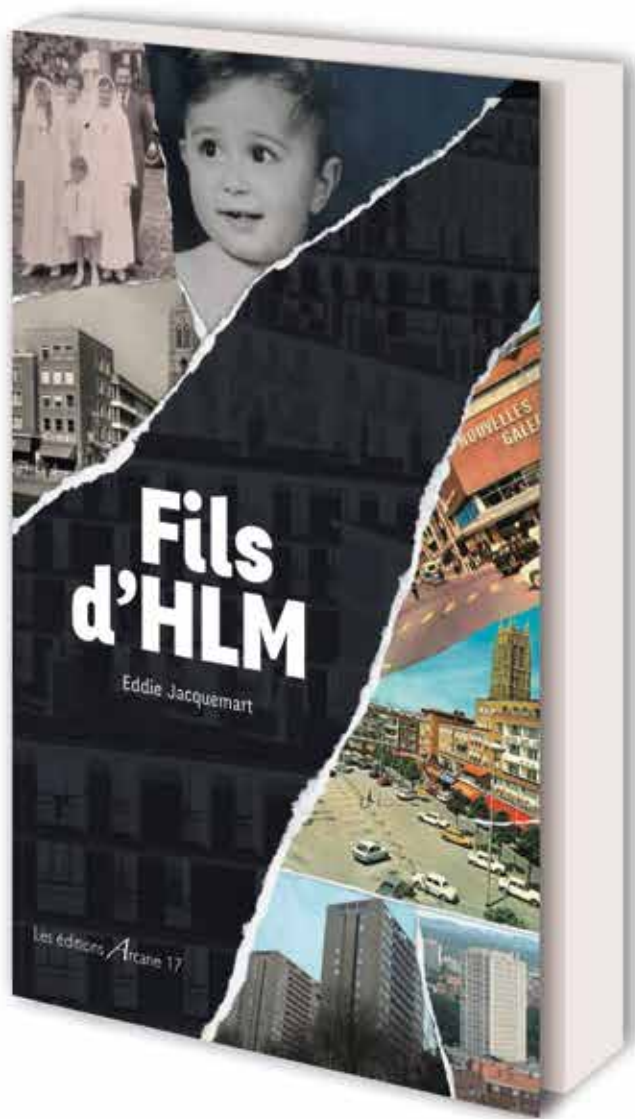
3. *Persepolis* de Marjane Satrapi,
grand prix du jury 2007.



FILS D'HLM **LE TÉMOIGNAGE** **D'EDDIE** **JACQUEMART,** **L'APPEL À LA** **MOBILISATION**

« La lutte des habitants est un vieux combat, mais qui n'a jamais été aussi actuel car ce sont les habitants des quartiers populaires qui sont en train de dessiner l'avenir de nos villes et de notre pays. »

15€



POUR COMMANDER VOTRE LIVRE

Envoyer le bon de commande et le chèque à l'ordre de la CNL à :
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT - 8 rue Mériel - BP119 - 93104 Montreuil cedex

Je commande : exemplaire (s) à 15€ frais de port inclus (13€ + 2€)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email



Tél. : 01 48 57 04 64 - N° SIREN : 775681265
service.facturation@lacnl.com